



avoir 2 travaux en meme temps

Par **aurigua**, le **19/06/2011** à **02:06**

bonsoir a tous,

je suis actuellement préparatrice en pharmacie, j'ai un CDI, j'aimerais travailler dans une boulangerie, mais a titre de "bénévolat" c'est a dire que je veux etre en règle avec la loi, travailler pour apprendre, mais sans avoir de salaire et celà en parallèle a mon travail de préparateur en pharmacie,

j'aimerais savoir si celà est possible, est ce que je dois tenir informer mon patron a l'officine de mon autre "travail"

et j'aimerais aussi savoir qu'elles sont les modalités administratives que je vais devoir recourir(est ce qu'il existe un contrat spécifique pour le travail benevole, en cas de controle pour que l'on ne puisse pas croire que je travail illegalement)

merci

Par **P.M.**, le **19/06/2011** à **11:01**

Bonjour,

Le bénévolat est interdit au profit d'une entreprise commerciale...

Par **aurigua**, le **19/06/2011** à **17:02**

merci, mais alors, si je tiens a travailler, il faudra alors un contrat, avec une rémunération, cette rémunération a t'elle une base ou peut elle etre librement fixée par l'employeur avec l'accord de l'employée?

Par **P.M.**, le **19/06/2011** à **17:28**

La rémunération minimale est le SMIC ou le salaire minimum conventionnel si plus élevé...